



## non remboursement de versement d'échéances suite à rétractation

Par **litigearca**, le **20/10/2008** à **14:57**

Bonjour,

J'ai souscrit 2 offres de placement au prêt d'un cabinet de courtiers en mai 2008. Après réflexion j'ai choisi de me rétracter sur ces 2 placements le 2 juin 2008 (dans le délai). La rétractation a été prise en compte puisque les prélèvements sur mon compte ont cessés et que la prise en compte de ces rétractations m'a été confirmée par le courtier.

A partir de là, ils avaient légalement 30 jours pour me rembourser les 1208 euros que j'ai versé pour ces différents placements. A ce jour, soit plus de 4 mois après, ils ne m'ont toujours pas remboursé, malgré mes multiples relances.

Je n'ai quasiment aucun papier puisque dans les conditions de rétractation, ils demandaient de leur renvoyer les contrats originaux. D'autre part, je suis passé par mon courtier pour me rétracter, c'est donc lui qui a envoyé en recommandé mes lettres de rétractation.

Que puis-je faire pour enfin obtenir enfin le remboursement des premiers versements ? Ai-je une chance de gagner si je dois aller en justice, car j'ai peur de devoir en arriver là, mes diverses relances depuis 4 mois n'ayant rien donné.

Merci d'avance pour votre aide et pour les divers conseils et informations que vous pourriez me donner